

Conseil d'administration

Séance plénière du jeudi 09 juillet 2026

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONVENTIONS HORS RECHERCHE POUR INFORMATION

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
CONVENTIONS RELEVANT DE LA FORMATION						
1	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université des Seychelles	Convention d'application n°4 de l'ACC en date du 30 octobre 2020 pour la mise en œuvre de la Licence de Lettre, les parties souhaitent renouveler leur accord pour poursuivre la délocalisation de la "Licence de Lettres" réalisée en 2010 et la licence de lettres proposée par l'Université de La Réunion s'inscrit au plan national seychellois dans un contexte plurilingue (créole, anglais, français) nécessitant un ré-équilibre en faveur du français au plan de la formation des maîtres dont l'objet est de poursuivre la mise en place de la licence de lettres sanctionnée par un diplôme de licence reconnu par l'Université des Seychelles. Elle donne droit à son titulaire au grade de Licence, reconnu comme diplôme français et européen et cette formation fondamentale s'avère à la fois approfondie et spécialisée selon un parcours de découverte en première année, d'approfondissement en deuxième année, de spécialisation en troisième	entre en vigueur à compter du début de l'année universitaire 2026-2027 et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030			Validée à la CFVU du 03/03/2026



N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
2	L'Université de La Réunion (DRI) et Queen Mary - Université de Londres Royaume-Uni	Accord-cadre de coopération dans le cadre du Programme Erasmus+ 2024/2020 dont l'objet est de poursuivre et favoriser la coopération entre les Parties, dans chacun des établissements et dans chacun des pays d'origine des parties,dans les domaines suivants : 1. Échanges d’enseignants et d’enseignants-chercheurs ; 2. Échanges d’étudiants ; 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; 4. Élaboration de programmes conjoints de formation ; 5. Élaboration de programmes conjoints de recherche ; 6. Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant co-tutelle ou co-direction de thèse) ; 7. Facilitation de l’accès à la connaissance scientifique et pédagogique (échanges de documentation et de publications) ; 8. Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (exemple : programmes d’été) ; 9. Participation à toutes formes d’échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; 10. Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d’une structure de recherche, etc	entre en vigueur à compter de la date de sa signature par la dernière des parties et est conclu jusqu'au terme de l'année universitaire 2027-2028			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
3	L'Université de La Réunion (DRI) et Queen Mary - Université de Londres	Convention d'application portant sur un accord d'échange d'étudiants dont l'objet est de définir les modalités de mise en œuvre des "échanges d'étudiants" entre les parties, en vue de développer les opportunités d'éducation et promouvoir la compréhension internationale et se référant à l'accord-cadre de coopération et les parties conviennent de faciliter les échanges éducatifs des étudiants.	entre en vigueur à compter de la date de sa signature par la dernière des parties, et est conclu jusqu'au terme de l'année universitaire 2027-2028			Validée à la CFVU du 21/04/2026
4	L'Université de La Réunion (DRI) et L'Université de Sheffield - Royaume-Uni	Accord-cadre de coopération dans le cadre du Proramme Erasmus+ 2014/2020 dont l'objet est le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des établissements et dans chacun des pays d'origine des parties, de poursuivre et favoriser la coopération entre ces dernières, dans les domaines suivants : 1. Échanges d'enseignants ; 2. Échanges d'étudiants ; 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; 4. Élaboration de programmes conjoints de formation ; 5.Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; 6. Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties, et est conclu jusqu'au terme de l'année universitaire 2027-2028			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
5	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Institut Supérieur de Technologie d'Antanarivo "IST-T"	Convention d'application n°5 de l'accord-cadre de coopération en date du 09/06/2020 relative à la mise en œuvre à l'IST d'Antananarivo du Master 2 Génie Civil et Urbanisme parcours Espaces Bâtis Environnement et Énergie "EBENE" dont l'objet est la formation délocalisée est assurée l'Université de La Réunion, à savoir le Master 2 Génie Civil parocours EBENE doivent être titulaires du : - Diplôme d'ingénieur de Génie Civil de l'IST ou équivalent ; - ou diplôme d'ingénieur en Bâtiment et Travaux Publics de l'ESP ou équivalent ; - ou du diplôme de Maîtrise de physique, de thermodynamique des universités malgaches, ou équivalent ; - ou du diplôme de niveau 4 ou équivalent d'autres établissements privés de Madagascar agréés et dont les diplômes ont été hologués par l'État	Nonobstant sa date de signature, les parties conviennent que ses ffets commencent dès le début universitaire 2025-2026 et jusqu'au terme de celle-ci			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
6	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université Eduardo Mondlane, Mozambique	Accord-cadre de coopération dont l'objet est d'établir et de développer des relations plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans chacun des établissements et de leurs pays respectifs, les parties conviennent d'encourager les coopérations dans les domaines suivants : - 1. Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; - 2. Échanges d'étudiants ; - 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; - 4. Élaboration de programmes conjoints de formation ; - 5. Élaboration de programmes conjoints de recherche ; - 6. Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant co-tutelle ou co-direction de thèse) ; - 7. Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique et pédagogique (échanges de documentation et de publications) - 8. Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (exemple : programmes d'été) ; - 9. Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; - 10. Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche. etc	entre en vigueur pour une période de cinq ans, à compter de la date de sa signature par la dernière des parties, soit 2025-2030			Validé à la CFVU du 16/09/2025

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
7	L'Université de La Réunion (DRI) et La MCCI BS "Business School de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maurice"	Accord-cadre de coopération dont l'objet est d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes : - 1. Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; - 2. Échanges d'étudiants ; - 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; - 4. Élaboration de programmes conjoints de formation ; - 5. Élaboration de programmes conjoints de recherche ; - 6. Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant co-tutelle ou co-direction de thèse) ; - 7. Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique et pédagogique (échanges de documentation et de publications) - 8. Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (exemple : programmes d'été) ; - 9. Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; - 10. Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc	entre en vigueur à compter de la date de sa signature par la dernière des parties, est conclu pour une durée de cinq ans, soit 2024-2026			Validée à la CFVU du 02/04/2024 Régularisation

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
8	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université de Poitiers "UP", l'Université Claude Bernard - Lyon 1 "UCBL", l'Université Lumière Lyon 2 "ULL2", Vellore Institute of Technology "VIT", Council of Scientific and Industrial Research- Central Institute of Medicinal and Aromatic Plants "CSIR-CIMAP", Jawaharlal Institute of Postgraduate Medical Education and Research "JIPMER", National Center For Biological Sciences "NCBS"	Accord cadre de consortium n°2 Projet ILIADE "Innovation par les plantes et l'IA pour l'InDE et la France" dont l'objet est d'encadrer la poursuite des actions, mobilités, engagements financiers, obligations et les modalités d'exécution du projet financé pour la "Création d'un Campus franco-indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé" ; - Notamment, dans chacun des établissements et de leurs pays respectifs, de coopérer dans les domaines suivants : - Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; - Échanges d'étudiants ; -. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques du projet ; - Élaboration de programmes conjoints de formation et de formation ; - Direction scientifique commune de travaux de recherche (cotutelle ou codirection de thèse) ; - Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique et pédagogique ; - Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée ; - Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; - Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des présentes parties, et prend fin à la date du projet, à savoir le 30/09/2026			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
9	L'Université de La Réunion (DRI) et la Commission de l'Océan Indien (COI)	Accord-cadre de coopération dont l'objet est de définir les orientations et le cadre général des relations entre les parties et de favoriser le développement d'activités collaboratives et d'encourager les coopérations dans tous les domaines qui pourraient contribuer à renforcer la compétitivité de nos îles, et notamment dans les domaines suivants : le développement durable ; le changement climatique ; les sciences marines ; les énergies renouvelables ; la sécurité alimentaire ; la santé ; les sciences humaines ; la culture et tout autre sujet d'intérêt commun pour les parties	entre en vigueur à compter de sa date de signature par la dernière des parties, et est conclu pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030			Validée à la CFVU du 25/11/2025
10	L'Université de La Réunion (DRI) et la Région Réunion	Convention n°2024-1250-005043 dans le cadre du Programme Européen INTERREG IV OCEAN INDIEN 2021-2027, Action 1.3 " Mise en réseaux des acteurs, partage des connaissances scientifiques et action de capitalisation, de diffusion et de vulgarisation des résultats de la recherche ", le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération suivante financée par le FEDER: " LIGHTEN-OI : Leadership Initiative for Green Hydrogen Transition Energy Network in the Indian Ocean " dont l'objet est de régir les modalités et d'utilisation de la subvention accordée au bénéficiaire	du 01/09/2024 au 30/11/2027		598 939,78 € HT	
11	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université Libanaise	Avenant n°1 à l'accord-cadre de coopération en date du 0/07/2024 dont l'objet est la modification de certaines stipulations de la convention concernant l'article 8 - Modification de la " Durée, modification, résiliation "	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
12	L'Université de La Réunion (DRI), L'Université des Mascareignes "UDM" I'Institut Supérieur de la Communication des Affaires et du Management "ISCAM"	Avenant n°1 à l'accord-cadre de coopération en date du 06/10/2022 dont l'objet est la modification de certaines stipulations concernant la modification de l'article 8 de l'accord-cadre d'origine, "la durée, modification, résiliation et le renouvellement"	prend effet dès le début de l'année universitaire 2025-2026, et est valable jusqu'au terme de celle-ci			
13	L'Université de La Réunion (DRI), L'Université des Mascareignes "UDM" I'Institut Supérieur de la Communication des Affaires et du Management "ISCAM"	Avenant n°1 à la convention d'application pour un diplôme en partenariat international en date du 06/10/2022 dont l'objet est la modification de certaines stipulations de la convention d'application concernant la modification de l'article 10 de la convention d'origine, "Financement" et de l'article 13 "Durée, modification, résiliation et le renouvellement"	entre en vigueur à compter d esa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2025-2026			
14	L'Université de La Réunion (ICR) et Le Center for Language Education and Cooperation "CLEC"	Convention de partenariat portant sur la Licence en "Langues Appliquées Anglais et Chinois" dont l'objet est de définir les modalités de partenariat des parties et souhaitent renouveler leur coopération dans le cadre du diplôme de Licence en Langues Anglais et Chinois "LEA AC" de l'Université de La Réunion et de favoriser l'enseignement du chinois dans un diplôme français de niveau national, de contribuer à former des enseignants du chinois, de renforcer les échanges universitaires et la coopération entre la Chine et la France	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'à la fin de l'année universitaire 2028-2029		55 140 € / an	Validée à la CFVU du 30/06/2026

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation d'approbation de conventions - délibération N°20-05-2021 du conseil d'administration du 20 mai 2021)

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
15	L'Université de La Réunion (DRI) et Eurac Research, Italy	Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet CLEVER-AI dans le cadre du programmes ERASMUS +, partenariat de l'enseignement supérieur KA220 dont l'objet est de fixer les termes de la coopération entre les deux institutions, en application de la subvention pour le projet 2025-1-FR01-KA220-HED-000358119 et au dossier de candidature.	du 31/12/2025 au 01/07/2029		48 210 €	
16	L'Université de La Réunion (DRI) et Paris Lodron Universität Salzburg	Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet CLEVER-AI dans le cadre du programmes ERASMUS +, partenariat de l'enseignement supérieur KA220 dont l'objet est de fixer les termes de la coopération entre les deux institutions, en application de la subvention pour le projet 2025-1-FR01-KA220-HED-000358119	du 31/12/2025 au 01/07/2029		55 740 €	
17	L'Université de La Réunion (DRI) et UCLouvain	Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet CLEVER-AI dans le cadre du programmes ERASMUS +, partenariat de l'enseignement supérieur KA220 dont l'objet est de fixer les termes de la coopération entre les deux institutions, en application de la subvention pour le projet 2025-1-FR01-KA220-HED-000358119	du 31/12/2025 au 01/07/2029		74 080 €	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
18	L'Université de La Réunion (DRI) et Université de Strasbourg	Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet CLEVER-AI dans le cadre du programmes ERASMUS +, partenariat de l'enseignement supérieur KA220 dont l'objet est de fixer les termes de la coopération entre les deux institutions, en application de la subvention pour le projet 2025-1-FR01-KA220-HED-000358119	du 31/12/2025 au 01/07/2029		49 020 €	
19	L'Université de La Réunion (DRI) et University of Limerick	Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet CLEVER-AI dans le cadre du programmes ERASMUS +, partenariat de l'enseignement supérieur KA220 dont l'objet est de fixer les termes de la coopération entre les deux institutions, en application de la subvention pour le projet 2025-1-FR01-KA220-HED-000358119	du 31/12/2025 au 01/07/2029		65 170 €	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
20	L'Université de La Réunion (Cabinet) et la Communauté d'Unviersités et Établissements de Toulouse	Charte " Atypie-Friendly " dans le cadre du projet financé PIA 3 ANR17-NCUN-0017 dont l'objet est de renforcer les moyens d'action d'Atypie-Friendly au sein des établissements d'eseignement supérieur et de faciliter l'inclusion des futurs et actuels étudiants autistes et plus largement l'inclusion des personnes présentant un trouble du neuro-développement dans les établissements d'enseignement supérieur, et vise à : - définir les engagements des établissements signataires ; -définir les engagements du programme Atypie-Friendly ; -préciser les modalités d'accès à la formation des étudiants présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme et plus largement un Trouble du Neuro-Développement ; -favoriser la mise en place d'un accompagnement des étudiants lors de leur formation et dans le cadre de leur vie normale ; - contribuer à l'intertion professionnelles des étudiants.	2026			
21	L'Université de La Réunion (Cabinet) et L'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer "IEDOM" de La Réunion	Convention de partenariat non financier dont l'objet est de fixer le cadre d'exécution partenarial et de préciser les engagements et les responsabilités de chaque partie, et a pour objectifs la mise en place d'un rapprochement entre le monde universitaire et le milieu économique, ainsi que le renforcement de la diffusion d'une culture économique et financière auprès des étudiants et des publics de l'Université de La Réunion. Peut également avoir pour vocation de favoriser l'insertion professionnelles des étudiants dans le respect des quatre principes suivants : neutralité, fiabilité, gratuité et accessibilité	entre en vigueur à compter de la date de sa signature par la dernière des Parties, est conclue pour une durée de 3 ans.			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
22	L'Université de La Réunion et SCP Gadiou Chevallier - avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation	Convention d'honoraires dans le cadre du montant des honoraires qui seront dus à la SCP par l'université pour l'entière instance devant le Conseil d'Etat sur le recours à former par la SCP pour l'université	le 16/02/2026	3 500 €		
23	L'Université de La Réunion et Monsieur Lionel VIALLET	Protocole d'accord transactionnel dont l'objet est de clore l'entente amiable tout litige entre les parties	le 28/11/2025	15 000 €		
24	L'Université de La Réunion (DFTLV) et l'Association pour le développement de la formation dans l'Océan Indien "ADFOI"	Convention de prestation dans le cadre du Diplôme Universitaire "Psychologie Clinique Interculturelle et Transculturelle de l'Océan Indien" dont l'objet est de définir les modalités de la coopération entre les parties pour la réalisation des enseignements des UE 1 : Fondements et modèles théoriques - Introduction à l'ethnopsychiatrie, la psychologie interculturelle et la psychologie transculturelle ; Relation profane/sacré ; Clinique de la Migration et de l'exil - UE 5 : Perspective Clinique et thérapeutique réunionnaise - UE 6 : Mise en pratique et développement d'une posture professionnelle interculturelle et transculturelle - Soutenance mémoire	est conclue au titre de l'année universitaire 2025-2026	4840 € TTC pour les 88 heures d'intervention		Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
25	L'Université de La Réunion (DFTLV) et l'EPLFPA FORMATERRA	Convention de prestation de formation pour la "Licence professionnelle Agronomie" dont l'objet est d'assurer la coordination pédagogique de la LP "Agronomie" et le règlement de l'ensemble des prestations pédagogiques non prises en charge par l'université. Afin de concilier les impératifs de formation et de développement des compétences, les parties s'associent pour offrir cette formation aux candidats de la Réunion	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties, et prend fin au plus tard le 31/12/2026	19 976 €		Validée à la CFVU du 03/03/2026
26	L'Université de La Réunion (DFTLV) et Mme Geneviève PAYET	Convention d'accueil de collaborateur bénévole à titre occasionnel au sein de l'Université de La Réunion dont l'objet est de définir les conditions d'accueil d'une personne, appelée "collaborateur bénévole" au sein d'un département ou d'un service	prend effet à la date de signature, et est conclue pour la durée de l'accueil du collaborateur bénévole, soit du 07/02/2026 au 14/11/2026			
27	L'Université de La Réunion (DSI) et le Groupe d'intérêt public (GIP) "PIX"	Convention d'agrément du Centre de certification dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles le GIP Pix donne un agrément au Centre pour la mise en oeuvre des sessions de certification , pour faire passer la certification de tous les candidats, à l'exception des élèves de l'enseignement secondaire, en présentiel	entre en vigueur à compter de sa signature et est conclue pour une durée initiale de trois ans à compter de son entrée en vigueur	montant des frais de l'examen est de 250 € HT frais de renouvellement d'agrément de 150 € HT		
28	L'Université de La Réunion (DSQV) et la société Wood Hôtel & Spa	Convention de partenariat dont l'objet est définir les modalités du partenariat entre les deux parties, le Wood Hotel & SPA s'engage à : permettre au personnel bénéficiaire de profiter d'un avantage exclusif appliqué sur notre tarif flexible public	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au 31/12/2026			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
29	L'Université de La Réunion (FVU) et la Ligue de l'Enseignement - Fédération de La Réunion (LEFR)	Convention de partenariat concernant l'accueil de volontaires en Service Civique dont l'objet est définir les axes de collaboration entre les parties dans le cadre de la mise à disposition de 35 jeunes volontaires en Service Civique dans les domaines de la solidarité ; de l'éducation pour tous ; de la culture et des loisirs ; du sport ; de la mémoire et de la citoyenneté	prend effet à compter de la date de signature par les Parties pour une durée d'un an	5 600 € TTC		Validée à la CFVU du 21/04/2026
30	L'Université de La Réunion (ESIROI) et l'Université de Lorraine	Convention d'utilisateur relative à la gestion financière du Concours du groupe Geipi Polytech dont l'objet est de fixer les modalités de la participation de l'ESIROI à une gestion commune des admissions au niveau post baccalauréat, régie par la charte du groupe Geipi Polytech	du 01/01/2026 au 31/12/2030			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
31	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Albert Lougon	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
32	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Gaston Crochet	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
33	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Alsace Corré	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
34	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Emilien Adam de Villiers	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
35	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Joseph Suacot	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
36	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Leconte de Lisle	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
37	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Michel Debré	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou sSTS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
38	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Ravine des Cabris	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
39	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Roquefeuil	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
40	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Tamarins	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
41	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Lycée Ambroise Vollard	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
42	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Lycée Bois d'Olive	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
43	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Lycée Pierre Lagourgue	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
44	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Lycée Pierre Poivre	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou STS) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
45	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Terrain Fleury	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou sciences technologiques) et des collèges et lycées	pour l'année scolaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
46	L'Université de La Réunion (ESIROI) et l'Entreprise GoAgro	Convention de prestation de services - Plateau Technique, Analyse sensorielle/Cuisine pédagogique dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'ESIROI accompagne le partenaire dans la réalisation d'activités techniques et expérimentales dans le domaine agroalimentaire, en mobilisant notamment les équipements du plateau technique (cuisine pédagogique et salle d'analyse sensorielle), les parties souhaitent renforcer sa coopération avec le monde professionnel et socio-économique dans le cadre de ses missions de service public de formation, de recherche, de transfert technologique, d'aide à l'insertion de ses élèves, d'accompagnement des élèves, stagiaires et diplômés	prend effet à compter des dates de prestation des services, indépendamment de sa date de signature par toutes les parties, et prend fin le 30 juin de l'année civile en cours		grille tarifaire établie par l'ESIROI	
47	L'Université de La Réunion (ESIROI) et SORELAIT	Convention de prestation de services - Analyse sensorielle - Sorelait dont l'objet est de définir les conditions de réalisation de prestations d'analyses sensorielles et de mise à disposition d'espaces techniques spécialisés de l'ESIROI (cuisine pédagogique, salle d'analyse sensorielle et équipements associés), et elle vise également à définir les conditions dans lesquelles le partenaire sera autorisé à être sur le site de la JPO de l'ESIROI afin de proposer un panel de dégustation de produits aux participants.	du 20/02/2026 au 30/04/2026		643,20 €	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
48	L'Université de La Réunion (ESIROI & IUT) et la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires "CIVIS"	Convention de subvention pour l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des étudiantes et des étudiants dont l'objet est de formaliser la démarche de partenariat entre les parties afin de mettre en œuvre des actions pour améliorer le cadre de vie des étudiant.e.s, afin de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation suivante : - Nature des contributions de chacune des parties, dans un souci de recherche de complémentarité et d'efficacité de l'action publique ; - Modalités de coopération et de suivi de la présente convention ; - Obligations et engagements de chacune des parties.	prend effet à compter de la date de notification pour une durée de 1 an.		soutien de fonctionnement en faveur de l'IUT 96 602,48 € soutien pédagogique en faveur de l'ESIROI 5 000 €	
49	L'Université de La Réunion (IUT) et La Région Réunion	Convention n° DESVE/20231119 portant attribution d'une subvention à l'UR en faveur de l'IUT pour la mise en place d'une co-diplomation avec l'ARFIS OI-IRTS pour la filière carrières sanitaires et sociales, proposé conjointement par les parties	du 28/08/2023 au 31/07/2024		52 870,11 €	régularisation
50	L'Université de La Réunion (IUT) et GTOI	Convention de partenariat d'achat d'espace publicitaire dont l'objet est de définir les conditions d'achat d'espace publicitaire entre les parties, dans le cadre de la réalisation du Yearbook 2026	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et prend fin au plus tard le 30/09/2026		1 page 1000 € TTC	
51	L'Université de La Réunion (IUT) et HAMADECO	Convention de partenariat d'achat d'espace publicitaire dont l'objet est de définir les conditions d'achat d'espace publicitaire entre les parties, dans le cadre de la réalisation du Yearbook 2026	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et prend fin au plus tard le 30/09/2026		1 page 1000 € TTC	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
52	L'Université de La Réunion (IUT) et JEMMA	Convention de partenariat d'achat d'espace publicitaire dont l'objet est de définir les conditions d'achat d'espace publicitaire entre les parties, dans le cadre de la réalisation du Yearbook 2026	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et prend fin au plus tard le 30/09/2026		1 page 1000 € TTC	
53	L'Université de La Réunion (IUT) et LOREBEL Sarl	Convention de partenariat d'achat d'espace publicitaire dont l'objet est de définir les conditions d'achat d'espace publicitaire entre les parties, dans le cadre de la réalisation du Yearbook 2026	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et prend fin au plus tard le 30/09/2026		1 page 1000 € TTC	
54	L'Université de La Réunion (IUT) et l'Association Entreprendre pour Apprendre Réunion	Convention de mise en place et d'animation de trois Mini-Entreprise® L dont l'objet est d'offrir la possibilité à un groupe de jeunes de vivre un projet de création et de développement d'une activité entrepreneuriale et a pour but pédagogique de développer, pendant le cursus de formation, la créativité, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative des jeunes, en les initiant au fonctionnement d'une véritable entreprise	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et jusqu'au terme de l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 30/06/2026
55	L'Université de La Réunion (IUT) et La société Woundi SAS	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions de prestation établie entre les parties en vue d'un accueil et d'un appui technique dans le cadre de l'évaluation de la bioactivité de composés issus de plantes médicinales. Dans le cadre de leurs relations partenariales, les parties souhaitent développer des synergies entre le monde académique et le tissu économique local	prend effet à compter du 01/06/2026 et est conclue pour une durée ferme de trois mois, hors périodes de vacances universitaires		1 600 € TTC	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
56	L'Université de La Réunion (IUT) et la société ZEOP	Convention dont l'objet est d'établir le partenariat d'ingénierie entre les parties dans le cadre des Unités d'Enseignement de professionnalisation comprenant les projets tutorés, les stages et le Projet Personnel et Professionnel . Et participe a des actions de démonstrations et de déploiement d'équipements liés à ses propres infrastructures de réseaux et télécommunications, elles pourront également se dérouler sur les sites de la société ou sur le site de l'IUT	prend effet dès le 27/01/2025 et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2027-2028, soit au 31 août 2028	frais de gestion et coût des consommables 200 € + montant forfaitaire/année universitaire de 1500€		Validée à la CFVU du 03/03/2026
57	L'Université de La Réunion (IUT) et le Lycée général et technologique Lislet Geoffroy de Sainte-Clotilde Rectorat de La Réunion	Convention de partenariat dont l'objet est d'établir et de fixer les termes du partenariat liant les parties pour la réalisation de la Licence professionnelle " Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique Parcours Ingénierie des Systèmes Automatisés (ISA) " de l'Université de La Réunion	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties, et prend fin au terme de l'année universitaire 2025-2026	ouverture de la formation 20 000 € TTC + par mission d'enseignement (deux maximum) 2 000 €		Validée à la CFVU du 25/11/2025

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
58	L'Université de La Réunion (OSU-R) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) Mme Sarah BAREIGTS tuteur L'Université Jean Moulin Lyon 3 "iaelyon" Marion STEPHANE enseignant référent M. Winchel F NORZEUS élève stagiaire	Convention de stage dont l'objet est de régler les rapports du CRNS, organisme d'accueil, avec l'établissement d'enseignement et l'élève stagiaire, dans le cadre de la mise en en situation en milieu professionnelle au cours de laquelle l'élève stagiaire acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle	du 04/05/2026 au 30/09/2026	montant forfaitaire de la gratification s'élève à 682,52 €		
59	L'Université de La Réunion (INSPÉ) et Le Réseau des INSPÉ	Avenant financier n°1 à la convention 2026-2031 portant sur la participation aux frais de fonctionnement du Réseau des INSPÉ, conformément à l'article 3 Cotisations 2026	du 01/01/26 au 31/12/26	2 126,25 € TTC		
60	L'Université de La Réunion et le Lycée Professionnel Julien de Rontaunay M. Jean-Marc RABY	Convention de travaux pratiques déplacés dont l'objet est la découverte de l'organisation de travail ainsi que la confrontation entre des savoirs théoriques et pratiques acquis au lycée professionnel et la réalité de la vie professionnelles. L'évaluation portera sur les compétences et attitudes professionnelles définies par le référentiel de la spécialité et un accord de partenariat est conclu concernant l'organsiation de travaux pratiques déplacés en milieu professionnel destinés aux élèves de la classe concernée	le 18/05 et le 21/05/2026			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
61	L'Université de La Réunion (SCD) et GROUPE MONITEUR SAS	Contrat de Licence " COUPERIN - KHEOX " dont l'objet est de permettre l'accès au profit des Preneurs de Licences aux versions électroniques des produits	entre en vigueur à compter de la date de signature pour une durée d'un an, soit, du 04/06/2026 au 04/06/2027	Redevance de licence selon une grille tarifaire		
62	L'Université de La Réunion (SSE Moufia) et la Société T.D.R. (Transport de Déchets à Risques)	Avenant n°2 à la convention de collecte de déchets d'activités de soins à risques infectieux, dont l'objet est la modification de certaines stipulations de la conventions concernant les articles suivants : Article 7 - Durée de la convention et de l'article 10 - coût des prestations	entre en vigueur a compter de sa signature par la derière des parties et est valable jusqu'au 31/12/2029	coût de l'abonnement annuel est de 659,56 € TTC		
63	L'Université de La Réunion (SSE Tampon) et la Société T.D.R. (Transport de Déchets à Risques)	Avenant n°2 à la convention de collecte de déchets d'activités de soins à risques infectieux, dont l'objet est la modification de certaines stipulations de la conventions concernant les articles suivants : Article 7 - Durée de la convention et de l'article 10 - coût des prestations	entre en vigueur à compter de sa signature par la derière des parties et est valable jusqu'au 31 décembre 2029	coût de l'abonnement annuel est de 605,04 € TTC		
64	L'Université de La Réunion (SSE) et l'Université Catholique de l'Ouest "UCO", site de La Réunion	Convention de prestations dont l'objet est l'organisation des modalités d'accès et de suivi des étudiants en situation de handicap inscrits à l'UCO, dans le cadre de l'accompagnement proposé par le SSE	entre en vigueur à compter de sa date de signature par la dernière des parties, et est conclue au titre de l'année universitaire 2026-2027		30 € / étudiant	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
65	L'Université de La Réunion (SUAC) et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires "Crous de la Réunion et de Mayotte"	Convention d'application n°4 du "Festival O'Chapo" dont l'objet est de déterminer les engagements des différentes parties dans le cadre de l'organisation de ce festival. Entendent matérialiser leur partenariat sur le champ de l'action culturelle en direction de la communauté universitaire et plus précisément pour l'Université de La Réunion d'affirmer sa volonté de mettre en oeuvre une politique culturelle et artistique volontariste qui tient compte des enjeux de société et de réussite, de la politique de dynamisation des campus et du territoire réunionnais, ainsi que de l'intégration des étudiants	entre en vigueur à compter de sa signature par la derière des parties et est valable jusqu'au 31/12/2026	une dotation de 40 000 €		
66	L'Université de La Réunion (SUAC) et Schrockbèn Compagnie	Convention de coproduction et de cession de droits de représentation du Spectacle "Parenthèse" dans le cadre de sa politique et de prévention en matière de santé étudiante, notamment dans le champ de la santé mentale et de la lutte contre les conduites addictives dont l'objet est : - d'organiser le soutien financier de l'université à la création du spectacle "Parenthèse" dans le cadre d'une coproduction ; - de définir les modalités de résidences artistiques sur les campus ; - de fixer les conditions de cession de représentations du spectacle au bénéfice de l'Université ; - d'encadrer les ctions de médiation associées	du 01/01/2024 au 31/12/2027	soutien financier de 8 360 € TTC		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
67	L'Université de La Réunion (SVEC) et l'Association Social Attitude	Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens dont l'objet est de fixer les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Et nouée afin de donner davantage de lisibilité à l'action de l'association qui participe à la concrétisation d'une période de l'établissement en matière de vie étudiante et de campus	est conclue pour une duré de 3 ans à compter de la date de signature, et prend ses effets au 01/07/2025	de 2025 à 2027 subvention de 28 500 € TTC		
68	L'Université de La Réunion (UFR DE) et le Ministère de l'action et des comptes publics	Convention relative au versement d'une subvention "Prépa Talents" dont l'objet porte sur le financement apporté par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) pour la pérennisation ou la création de Prépa Talents qui s'engagent à offrir un dispositif d'accompagnement renforcé à la préparation aux concours. Les Prépas Talents se conforment aux attendus du cahier des charges 2026, publié sur le portail de la fonction publique.	prend effet à la date de signature par la derière des parties et conclue pour une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2027		subvention due par élève est de 6 500 € montant prévisionnel 30 places * 6 500 € = 195 000 €	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
69	L'Université de La Réunion (UFR LSH) et le Département de La Réunion	Convention de partenariat pour l'accueil des étudiants dans les établissements culturels du département de La Réunion dont l'objet est le souhait des parties de renforcer sa coopération dans le cadre de ses missions de service public de formation, de recherche, d'aide à l'insertion de ses étudiants stagiaires et diplômés. Le Département, en tant que responsable de plusieurs établissements culturels de haut niveau (archives départementales de La Réunion, musées, bibliothèque, iconothèque historique) souhaite pour sa part avec l'Université de La Réunion décider de conjuguer leurs efforts et de rechercher une complémentarité dans l'action par des échanges, de susciter de nouvelles initiatives, d'instaurer un dialogue sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité sur les actions suivantes : - de formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de formation, et/ou de recherche, et/ou l'organisation de tout événement permettant de valoriser ces domaines ; - d'en définir les modalités de mise en oeuvre	entre en vigueur dès le début de l'année 2025-2026 et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2027-2028, soit pour une durée de trois ans			Validée à la CFVU du 07/10/2025

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
70	L'Université de La Réunion (UFR SHE) et le Club des Nageurs Tamponais "CNT"	Convention de partenariat dans le cadre de la licence STAPS et plus précisément dans le cadre de l'enseignement de la spécialité sportive natation , l'UFR SHE souhaite renforcer sa coopération avec le monde sportif local dans le cadre de ses missions de service public et de professionnalisation de ses étudiants dont l'objet est s'ouvrir à des partenaires extérieurs universitaires afin de développer leur offre sportive sur le territoire et le développement de leur structure : - de formaliser la volonté d'instaurer un partenariat permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités de formation et à la mise à disposition de matériels et de lieux de pratique ; - de définir les domaines d'intervention des parties	Indépendamment de sa date de signature par les parties, et est conclue pour les années universitaires 2025-2027			Validée à la CFVU du 21/04/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
71	L'Université de La Réunion (UFR SHE) et l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg "ENGEES"	Convention de partenariat dont l'objet est de préciser et de définir les modalités de coopération et les apports respectifs entre les parties, ainsi que les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions conjointes et du partenariat, qui s'inscrit notamment dans le cadre du Master "Risques et Environnement" , dont la maquette est appelée à être révisée, en vue de la labellisation dans le cadre de la Nouvelle Offre de Formation "NOF" . En réponse aux besoins exprimés par l'Université de La Réunion, ENGEES apporte une expertise et son accompagnement selon les modalités suivantes : • Appui à l'élaboration de la nouvelle maquette du Master Risques et Environnement, en mobilisant son expertise globale dans ses domaines de compétences ; • Contribution à l'identification et à la définition des Unités d'Enseignement (UE), en particulier sur les thématiques suivantes : - Gestion intégrée de la ressource en eau et des services d'eau et d'assainissement ; - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; - Commande publique et marchés publics appliqués à l'environnement ; - Intégration des enjeux carbone (bilan carbone, neutralité, stratégie d'atténuation/adaptation) ; - Autres thématiques en lien avec les axes d'enseignement du Master	est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par la dernière des parties			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
72	L'Université de La Réunion (UFR Santé) et le Centre National de Gestion "CNG"	Convention "Epreuves Nationales de l'internat de médecine" dont l'objet est de définir les conditions d'organisation des épreuves nationales donnant accès au 3e cycle des études de médecine dans le centre d'épreuves rattaché à l'université ainsi que, dans ce cadre, les obligations réciproques du CNG et de l'Université et les conditions de prise en charge par le CNG des frais exposés par l'Université pour le déroulement des épreuves d'évaluation des connaissances dématérialisées nationales (ED)	conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 30/09/2026 et reconduite pour une année, soit année universitaire 2026-2027			
73	L'Université de La Réunion (UFR Santé) et l' Université Rouen-Normandie "URN"	Convention de partenariat dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties, concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé de La Réunion admis en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFSAM1" à l'UFR Santé de l'URN, les étudiants ayant validé leur diplôme DFGSM à l'Université de La Réunion	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030			Validé à la CFVU du 16/09/2025
74	L'Université de La Réunion (UFR ST) et Le Lycée Marguerite Jauzelon	Convention de partenariat relative à l' accueil des étudiants de L3 Physique et L3 Chimie pour l'utilisation d'une salle de travaux pratiques dont l'objet est de définir les modalités d'accueil des formateurs et des étudiants de l'Université dans les locaux du lycée	année universitaire 2025-2026	120 €		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
75	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et M. ANCIAUX Frédéric, Professeur des Universités	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "L'interlecte du Prudent", 2026 Titre de l'oeuvre: "Maillages créoles. Langage et littérature et société aux Antilles et à La Réunion"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
76	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et M. CANDAU Olivier-Serge, MCF	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Pawòl-douvan : entendre, faire entendre la parole des Caraïbes insulaires. Lectures d'extraits d'écrits de missionnaires dominicains aux Antilles dans la seconde moitié du XVIIe siècle", 2026 Titre de l'oeuvre: "Maillages créoles [...]"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
77	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et Mme CORINUS Véronique, MCF	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "L'auto-recension de l'oralité noire par les natifs lettrés", 2026 Titre de l'oeuvre: "Maillages créoles [...]"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
78	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et Mme HAMOT Odile, MCF HDR	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Le Coeur à rire et à pleurer de Maryse Condé, critique de la raison diglossique", 2026 Titre de l'oeuvre : "Maillages créoles [...]"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
79	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et Mme PEREZ Valérie, enseignante	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : " Prudence et discernement à l'ère du numérique : une lectre aristocratienne pour un projet éducatif contemporain", 2026 Titre de l'oeuvre : "Maillages créoles [...]"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
80	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et Mme HIDAIR-KRIVSKY Isabelle	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Les mots et les maux ou l'analyse du paradoxal discours féministe guyanais", 2026 Titre de l'oeuvre : "Maillages créoles. Langage et littérature et société aux Antilles et à La Réunion"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
81	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et M. SELBONNE Ronald, enseignant	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Langue verte ou langue marron ? Quelques remarques à propos du jargon en créole guadeloupéen", 2026 Titre de l'oeuvre : "Maillages créoles [...]"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
82	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et Mme TELGA MORALES Laureen	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Les langues créoles à base lexicale française de la zone américano-caraïbe : étude des proverbes", 2026 Titre de l'oeuvre : "Maillages créoles. Langage et littérature et société aux Antilles et à La Réunion"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
83	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et M. VERONIQUE Georges Daniel, Professeur émérite	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "L'interlecte, une phase de créolisation", 2026 Titre de l'ouvrage : " Maillages créoles [...]"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
84	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et M. Fabrice GEORGER, MCF	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Le macrosystème de communication créole et ses conséquences à l'école" 2026 Titre de l'ouvrage : " Maillages créoles [...]"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
85	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et M. Jean-Philippe WATBLED, professeur des universités émérite	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "La genèse des créoles de l'Océan Indien : principes linguistiques et mécanismes cognitifs", 2026	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
86	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et Mme Juliette FACTHUM SAINTON, MCF	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Aux origines des genres masculin et féminin des mots dans les langues naturelles...", 2026 Titre de l'ouvrage : "Migannaj Kréyol. De la langue, des mots et de la société aux Antilles et à La Réunion"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
"Autres"						
1	L'Université de La Réunion (SCD) et le Centre Hospitalier Universitaire "CHU"	Convention d'exposition "A la Marge" dont l'objet est de définir les conditions de mise à disposition des photos par l'organisme prêteur au bénéfice de l'Université et plus particulièrement le SCD à la BU de Terre Sainte	du 01/06/2026 au 26/06/2026			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
2	L'Université de La Réunion (SCD) et M. LEBOURG Guillaume, entrepreneur individuel	Convention d'exposition "Tout va s'arranger" dont l'objet est de définir les conditions de mise à disposition des oeuvres par l'organisme prêteur au bénéfice de l'université et plus particulièrement le SCD à la BU du Tampon	du 24 août au 30 novembre 2026			à titre gracieux
3	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et l'Education Nationale - Circonscription Tampon 2	Convention n° 48-2024 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "Formation de Mme Paccard, formatrice en didactique du français" au Campus du Tampon	le 19/02/2024			à titre gracieux
4	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et le Rectorat	Convention n° 69-2024 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "Réunion de service (services sociaux académiques)" au Campus du Moufia	le 05/11/2024			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
5	L'Université de La Réunion (DLR Nord) la Préfecture de La Réunion	Convention n° 70-2024 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Conférence des Parties (COP) de la territorialisation de la Planification Écologique à La Réunion " au Campus du Moufia	le 15/11/2024			à titre gracieux
6	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et l' Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie (ARIV)	Convention n° 77-2024 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Projection, débat sur la Justice Restaurative " au Campus du Moufia	le 22/11/2024			à titre gracieux
7	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et SCIENCES REUNION	Convention n° 03-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " 24ème édition du festival du film scientifique à La Réunion " au Campus du Moufia	le 25/04/2025			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
8	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et l' École Académique de la Formation Continue	Convention n° 12-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Formation CAPPEI par le Rectorat de La Réunion " au PTU	le 15/04/2025			à titre gracieux
9	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et l' Association WELL'KOM	Convention n° 14-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " prix KALOU " au Campus du Moufia	le 23/05/2025			à titre gracieux
10	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et Le Rectorat - Service Médical en Faveur des Élèves (SMFE)	Convention n° 19-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Réunion de service " à l'UFR ST site du Moufia	le 16/06/2025			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
11	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et RASENDRANIAINA Artiste - Auteur	Convention n° 22-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "Concert" au Campus du Moufia	le 22/08/2025			à titre gracieux
12	L'Université de La Réunion (DLR Sud) La Cité des métiers à La Réunion	Convention n° 22-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Utilisation du parking de l'IUT de Saint-Pierre par les visiteurs de la "Coupe régionale des Métiers" et de prendre les navettes qui seront mises à leur disposition pour se rendre au Campus Pro de Saint-Pierre " à l'IUT	le 12/04/2025			à titre gracieux
13	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et l'Ecole Académique de la Formation Continue(EAFC) - Rectorat	Convention n° 24-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "PRAF EPS 2024-2025" au Campus du Tampon	le 02/06/2025			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
14	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et CHU Réunion site Sud	Convention n° 51-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "DIU d'Accompagnement à la parentalité 2025-2026 pour soutenance mémoire" à la Faculté Sciences	du 29/09/2025 au 12/06/2026			à titre gracieux
15	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et FONDATION RECHERCHE ALZHEIMER	Convention n° 03-2026 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "Conférence gratuite et ouverte à tout public sur la maladie d'Alzheimer" au Campus du Moufia et du Tampon	le 12/06/2026 au 13/06/2026		3 143,79 € TTC	
16	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et COP1 Solidarités étudiantes	Convention n° 23-2026 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "Organisation d'un petit déjeuner solidaire" au Campus du Moufia	le 27/04/2026			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
17	L'Université de La Réunion (SUAPS) et le Secrétariat Général de l'Administration de la Police "SGAP"	Convention de mise à disposition du plateau collectif du gymnase " Max Raffini " et de ses installations	du 22/04/2026 au 24/04/2026		683,55 € TTC	
18	L'Université de La Réunion (SUAPS) et le Secrétariat Général de l'Administration de la Police "SGAP"	Convention de mise à disposition du plateau collectif du gymnase " Max Raffini " et de ses installations	du 08/06/2026 au 19/06/2026		1757,70 € TTC	

Nombre de conventions pour information : 104
conventions relevant de la formation : 86
autres conventions : 18

Résultats	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)
€	€	€

Nombre de contrats : 9

N°	Parties contractantes	Objet	Laboratoire concerné	SERVICE CONCERNE	Durée (mois)	Date début convention	Date fin convention	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)	Observations
1	BEGM Université de La Réunion	Convention de collaboration de recherche dans le cadre d'une thèse	LGSR	VALO	48	01/01/2026	31/12/2028			
2	NEO-ECO NEOCEM, RABOT DUTILLEUL, Centrale Lille Institut Université de La Réunion	Accord de consortium Chaire industrielle SILVER	PIMENT	VALO	48	01/10/2025	30/09/2029			
3	Tropi'cow Université de La Réunion	Accord de confidentialité - Appel à projet Valliolink	QUALISUD	VALO	60	13/03/2026	13/03/2031			
4	AURAR Université de La Réunion	Convention de collaboration de recherche	CEMOI	VALO	12	15/09/2025	16/09/2026			
5	Céline FRECHINA Université de La Réunion	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	DETROI	VALO	3	29/04/2026	29/07/2026			
6	Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature Université de La Réunion	Acte engagement pour accès à données de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature	PIMENT	VALO		05/02/2026				Dans le cadre de la fiche action SWAC projet ECOUBAT, acte engagement signé le 05/02/2026
7	Association ART TERRE Université de La Réunion	Avenant de prorogation de durée à la convention ARTTERRE	PIMENT	VALO	9	06/02/2026	30/11/2026			Prolongation de durée sur demande du partenaire
8	Université du KWAZULU-NATAL Université de La Réunion	Accord-cadre de coopération	UR	DRI						L'accord-cadre de coopération entrera en vigueur, pour une période de 5 ans, à compter de sa signature par la dernière des parties
9	Université de STELLENBOSCH Université de La Réunion	Accord-cadre de coopération	UR	DRI						L'accord-cadre de coopération entrera en vigueur, pour une période de 5 ans, à compter de sa signature par la dernière des parties



Pour information au conseil d'administration du

09 JUL. 2026

COMMISSION RECHERCHE DU 9 JUIN 2026

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE avec incidences financières

Nombre de contrats : 17

	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)
Résultats	3 473 926,95 €	75 664,60 €

N°	Parties contractantes	Objet	Laboratoire concerné	SERVICE CONCERNE	Durée (mois)	Date début convention	Date fin convention	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)	Observations
1	PAT Zerbaz Université de La Réunion	Convention de collaboration de recherche projet ZERBAZ REGEN	DETROI	VALO	18	10/03/2026	09/09/2027	19 549,86 €		Convention de collaboration suite à la sélection du projet ZERBAZ REGEN lors de l'AAP Valiolink organisé par le PUI VALIOTECH.
2	Technopôle de La Réunion Université de La Réunion	Convention de prestation de service STELLAR ECHO	IRISSE	VALO	2,5	10/03/2026	19/05/2026	17 425,14 €		Prestation du laboratoire IRISSE pour le compte du projet incubé à la Technopole de La Réunion nommé STELLAR ECHO.
3	SAS VIBIOSPHEN Université de La Réunion	Convention de collaboration de recherche projet WNV INNOV	PIMIT	VALO	18	29/04/2026	28/10/2027	19 997,32 €		Convention de collaboration suite à la sélection du projet WNV INNOV lors de l'AAP Valiolink organisé par le PUI VALIOTECH.
4	Muséum national d'Histoire naturelle Université de La Réunion	Contrat de prestation le programme de recherche REMINAT	PVBMT	VALO	23	01/02/2026	31/12/2027		19 830,00 €	Prestation nécessaire dans le cadre du projet REMINAT (financement Fonds Verts - Ministère Transition écologique)
5	Association LexOI Université de La Réunion	Convention de partenariat LexOI	CRJ	VALO	47	28/11/2025	27/11/2029		2 000,00 €	Montant au débit de l'UR En contrepartie des actions diligentées par la LexOI, le CRJ pourra, dans la mesure de ses capacités budgétaires et dans la limite de 2000€ HT par an, être amené à cofinancer des activités de recherche, des publications ou des outils de valorisation de la production scientifique. Cette participation sera versée au plus tard en octobre pour l'année en cours.
6	INRAE Université de La Réunion	Avenant 1 à la convention de reversement INRAE - Projet "ICE-PSP"	ESPACE DEV	VALO	6	04/05/2026	13/11/2026		8 654,60 €	Montant au débit de l'UR L'article 2 (montant de la subvention reversée) de la convention d'origine est modifié comme suit : dans le cadre du contrat de collaboration de recherche ICE-PSP, INRAE dispose d'un budget pour la période du 14/05/2024 au 13/11/2026 de 99 935€ HT pour la réalisation du projet. Au moment de la mise en place du présent avenant, un montant de 9854,60€ HT a déjà été reversé à l'UR. L'UR s'engage à rétrocéder un montant de 8654,60€ HT à INRAE suite à certaines modifications du projet.

7	Distillerie Rivière du Mât Université de La Réunion	Convention de collaboration de recherche	PIMENT	VALO	36	01/12/2025	31/11/2028	181 080,00 €	45 180,00 €	Montants au débit (45180) et au crédit de l'UR (181080) La structure d'accueil (Distillerie Rivière Du Mât) s'engage à verser aux établissements une somme d'un montant global et forfaitaire de 181 080€. La facture de l'année n sera transmise par l'UR au plus tard fin février de chaque année n+1
8	Région Réunion Université de La Réunion	Convention de subvention VATASAR	QUALISUD	SING	40	01/10/2025	14/02/2029	628 369,45 €		Montant au crédit de l'UR. Modalités de paiement : acompte jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées, sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire, de l'annexe 5 publicité complétée à la première demande de paiement, et d'une demande de paiement complète et selon le format déposé sous le portail des fonds européens. Le bénéficiaire s'engage à déposer au minimum des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 30/09/26 et les 30/04 et 30/09 des années 2027 et 2028.
9	Région Réunion Université de La Réunion	Convention de subvention EVOMAD	ENTROPIE	SING	38	01/01/2026	31/03/2029	599 693,59 €		Montant au crédit de l'UR. Modalités de paiement : acompte jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées, sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire, de l'annexe 5 publicité complétée à la première demande de paiement, d'un compte rendu d'exécution intermédiaire de l'opération conforme à l'annexe 4 et d'une demande de paiement complète et selon le format déposé sous le portail des fonds européens. Le bénéficiaire s'engage à déposer au minimum des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 30/06/26, 30/09/26, 31/03/27, 30/09/27, 31/03/28, 30/09/28. La demande de paiement du solde et les pièces citées doivent être déposées au plus tard dans les 3 mois à compter de la date limite d'éligibilité, soit le 30/06/29.
10	Région Réunion Université de La Réunion	Convention de subvention MF4QSP + fiche synthétique	ENERGY LAB	SING	26	15/11/2025	31/01/2028	197 203,55 €		Montant au crédit de l'UR. Modalités de paiement : acompte jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées, sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire. Le bénéficiaire s'engage à déposer obligatoirement une demande d'acompte au plus tard le 30/04/26. Le bénéficiaire devra également déposer des demandes d'acompte supplémentaires au plus tard au 30/09/26, 30/04/27, 30/09/27. La demande de paiement du solde et les citées doivent être déposées le 30/04/28
11	Région Réunion Université de La Réunion	Convention de subvention CB-AldPD + fiche synthétique	DSIMB	SING	26	15/11/2025	31/01/2028	197 203,55 €		Montant au crédit de l'UR. Modalités de paiement : acompte jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses, sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire et par le comptable public, pour les dépenses de personnel et pour chaque agent concerné : contrats de travaux, feuilles de relevé de temps, fiches de postes ou lettres de missions indiquant le temps affecté au projet, bulletins de salaire correspondant à la durée du projet, toutes pièces de marché, dans le cadre d'une procédure de passation de commande publique, la convention de partenariat signée entre les laboratoires, et d'une demande de paiement complète et selon le format déposé sous le portail des fonds européens. Le bénéficiaire s'engage à déposer obligatoirement une demande d'acompte au plus tard le 30/04/26. Le bénéficiaire devra également déposer 3 demandes d'acomptes supplémentaire au plus tard au 31/10/26, 30/04/27 et 30/09/27.
12	Région Réunion Université de La Réunion	Projet de convention de subvention ORER + fiche synthétique	ENERGY LAB	SING	26	01/01/2026	31/03/2028	1 311 046,74 €		Montant au crédit de l'UR Acompte jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées, sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire, d'un compte-rendu d'exécution intermédiaire précisant l'état d'avancement du projet, de l'annexe 5 publicité complétée à la première demande de paiement, de toutes pièces de marché, dans le cadre d'une procédure de passation de commande publique et la grille de vérification des marchés publics complétée et signée, et d'une demande de paiement complète et selon le format déposé sous le portail des fonds européens. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte au minimum 2 mois après le premier versement effectué (soit à la commande, soit à la livraison du premier équipement). La demande de paiement du solde et les pièces citées doivent être déposées le 30/06/28.

13	ADEME Université de La Réunion	Convention de financement DPVTROP + fiche synthétique	PIMENT	SING	39	02/04/2026	01/08/2029	104 406,00 €	Montant au crédit de l'UR Deux versements intermédiaires de 31 321,80€. Justificatif à fournir : - un état récapitulatif des dépenses certifié sincère par le représentant légal du bénéficiaire ou son délégataire, attestant de l'exécution de 30% des dépenses éligibles à justifier, le montant du versement pouvant être réduit à concurrence des dépenses réellement justifiées - un RIB à jour au nom du bénéficiaire Versement du solde, soit 41 762,40€. Justificatif à fournir : - un état récapitulatif des dépenses certifié sincère par le représentant légal du bénéficiaire ou son délégataire, un certificat de contrôle établi et signé par un comptable public, un commissaire aux comptes ou un expert-comptable indépendant ou à défaut de certificat de contrôle, les copies des factures d'un montant supérieur ou égal à 500€ TTC ou toute autre pièce de valeur probante permettant de justifier les dépenses réalisées pour l'opération - un RIB à jour au nom du bénéficiaire
14	Région Réunion Université de La Réunion	Convention de financement CHEQ4PS2 + fiche synthétique	DSIMB	SING	26	01/03/2026	31/05/2028	197 951,75 €	Montant en faveur de l'UR Acomptes jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire et le comptable public, des contrats de travail, des feuilles de relevé de temps, des bulletins de salaires pour les dépenses de personnel et pour chaque agent concerné; de toutes pièces de marché, dans le cadre d'une procédure de passation de commande publique et la grille de vérification des marchés publics complétée et signée, et d'une demande de paiement complète et selon le format déposé sous le portail des fonds européens. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte avant le 30/06/26. Il s'engage à déposer au minimum des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 30/11/26, 30/06 et 30/11/27. La demande de paiement du solde doit être déposée le 31/08/28.
15	Région Réunion Université de La Réunion	Convention de financement CHIKNEUROPHILE + fiche synthétique	PIMIT	SING	36	28/06/2025	30/06/2028	179 509,50 €	Montant en faveur de l'UR Acomptes jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire, et d'une demande de paiement complète. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte avant le 30/06/26 et à déposer des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 30/11/26 et les 31/03 et 30/09/27.
16	Région Réunion Université de La Réunion	Convention de financement CYCLOCHIK + fiche synthétique	PIMIT	SING	26	01/04/2026	30/06/2028	184 698,90 €	Montant en faveur de l'UR Acomptes jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire, et d'une demande de paiement complète. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte avant le 30/06/26 et à déposer des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 30/11/26 et les 31/03 et 30/09/27.
17	Région Réunion Université de La Réunion	Convention de financement QMAS PDS2 + fiche synthétique	DSIMB	SING	26	01/03/2026	31/05/2028	197 018,25 €	Montant en faveur de l'UR Acomptes jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur sous forme dématérialisée via le portail : des pièces justificatives des dépenses effectivement payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire et le comptable public, des contrats de travail, des feuilles de relevé de temps, des bulletins de salaires pour les dépenses de personnel et pour chaque agent concerné; de toutes pièces de marché, dans le cadre d'une procédure de passation de commande publique et d'une demande de paiement complète et selon le format déposé sous le portail des fonds européens. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte au plus tard le 30/09/28. Il s'engage à déposer au minimum des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard au 30/04/27, 30/09 et 31/03/28.